

SOCIOLOGIE

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Cécile Brousse et Pierre Mercklé

Coefficient : 4

Durée de préparation : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 15 d'exposé et 15 de questions

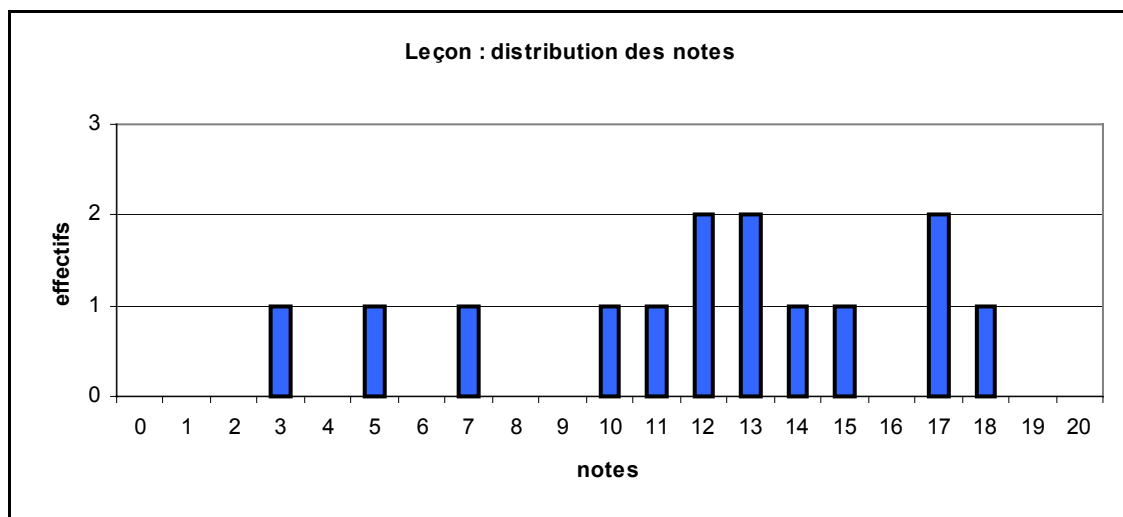
Type de sujet donnés : question unique

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort d'un sujet (pas de choix)

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste de ouvrages spécifiques autorisés : aucun, la calculatrice est interdite

14 candidats ont passé l'épreuve de la leçon en sociologie. Les notes varient entre 3 et 18. L'écart-type est de 4,5. La moyenne s'élève à 11,9



Principe de l'épreuve

Les candidats tiraient au sort un sujet parmi l'ensemble des sujets proposés. Les sujets couvraient un large éventail depuis des questions relevant de la méthode ou de l'épistémologie jusqu'à des sujets plus empiriques. L'exposé d'une durée de 15 minutes était suivi d'une discussion de 10 minutes avec le jury.

Commentaire du jury

Le jury attend une présentation claire et structurée, selon un plan qui traduit la qualité de l'argumentation. L'articulation entre les parties doit être particulièrement travaillée, leur juxtaposition sans rapport logique ne suffisant pas à assurer la cohérence de l'exposé. Les

présentations trop longues ou déséquilibrés ont été sanctionnées. Un candidat a consacré six minutes à son introduction, un autre n'a pas eu le temps d'aborder sa troisième partie. D'une manière générale, les candidats ont des difficultés à distinguer ce qui est indispensable de ce qui est secondaire. Un candidat qui devait réfléchir aux rapports entre « modes de vie et niveaux de vie » a consacré l'essentiel de son exposé aux problèmes posés par la comparaison des niveaux de vie entre pays riches et pays pauvres.

L'introduction est essentielle car le candidat doit donner son interprétation du sujet après avoir défini les termes employés dans le libellé. Certains candidats ont accordé trop peu d'attention à ce point alors même que la définition des termes constitue un enjeu à l'intérieur ou à l'extérieur de la discipline. Le manque de réflexion sur les définitions a souvent conduit les candidats à des approches limitées, construites uniquement sur un des termes du sujet, voire à une absence de problématique. Ainsi, en reprenant à son compte une des nombreuses définitions de la pauvreté (« le fait de recevoir moins de 150 francs par mois ») un candidat a manqué une partie de la problématique, notamment celle de la construction des concepts de pauvreté et d'exclusion. De même, une candidate, invitée à réfléchir à la spécificité des sciences sociales, a laissé s'installer une confusion entre sciences sociales et sociologie : faute d'une définition précise, il a fallu attendre la conclusion pour comprendre que l'analyse portait également sur la psychologie, l'histoire, l'économie, l'anthropologie. A l'opposé le candidat qui a défini de manière rigoureuse les termes « hériter » et « transmettre » s'est ouvert un large champ d'investigation : la famille, mais aussi l'école et l'entreprise.

Le jury a également accordé beaucoup d'importance à la pertinence et à la variété des exemples, qu'ils soient tirés des observations du candidat ou de la littérature sociologique, qu'ils introduisent, selon les sujets, des dimensions historique, anthropologique ou juridique. Le jury a relevé l'incapacité de certains candidats à étayer leur argumentation d'exemples concrets. Un exposé sur le passage à l'âge adulte était dépourvu d'illustrations alors que la diversité des transitions selon les contextes historiques, les groupes sociaux ou le genre aurait pu donner lieu à de nombreux commentaires. A l'inverse, le jury a apprécié la précision avec laquelle un candidat a retracé l'évolution du cadre juridique régissant les rapports entre les hommes et les femmes dans les sphères familiale, professionnelle et politique depuis 1945.

Enfin, la justesse des références et la connaissance des débats théoriques figurent parmi les critères d'appréciation. Une candidate a consacré son exposé à l'opinion publique et notamment à la manipulation dont elle pouvait faire l'objet, en ignorant les débats d'écoles autour de cette notion controversée. Le jury met en garde les candidats contre les formules toutes faites (la théorie du feu de camp), les références plaquées les unes à la suite des autres, mal reliées entre elles, ne servant pas à répondre aux questions.

Quelques lacunes surprenantes ont été constatées : la difficulté de certains candidats à expliquer le calcul du niveau de vie d'un individu selon qu'il vit seul ou dans un ménage de plusieurs personnes, la tendance à confondre la culture jeune et la culture populaire, l'incapacité à citer le courant de l'ethnométhodologie, à définir la notion de « fonction ».

Listes des sujets proposés

Hériter et transmettre
La déviance
Pauvreté et exclusion

L'opinion publique

Peut-on parler d'une culture populaire ?

Classes sociales et professions

La construction sociale des goûts

Niveaux de vie et modes de vie

L'école s'est-elle démocratisée ?

Les sciences sociales sont-elles des sciences comme les autres ?

Expliquer et comprendre

Telles mères, telles filles ?

Le travail c'est la santé

La fin de la jeunesse et l'entrée dans l'âge adulte